



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Déclassement de terrain bâti du domaine public communal - allée Castaigne
- logements de fonction**

DE20141006_18

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteur :
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014
Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à M. PAIN

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

**Déclassement de terrain bâti du domaine public communal
- allée Castaigne - logements de fonction**

Urbanisme - Logement - Commerce
id : 582

Conseil municipal
6 octobre 2014

18

Rapporteur : Pascal MONIER

Par suite du changement de statut de l'école Marie Curie, ancienne école annexe de l'IUFM devenue école élémentaire communale, la propriété des locaux et du terrain, cadastrés section CT n° 962, a été transférée à la commune par acte du 23 septembre 2004.

Outre les locaux scolaires, cette parcelle comporte un bâtiment isolé à usage d'habitation, composé de trois logements de fonction dont la désaffectation a été approuvée par délibération du conseil municipal du 27 septembre 2005.

Ces logements vacants ne présentent plus d'utilité pour la Ville qui peut donc s'en dessaisir.

Aussi, en vue de leur cession, il vous est proposé de prononcer le déclassement du domaine public communal du bâtiment à usage de logements et du terrain cadastrés section CT n° 1033 et CT n° 1035, d'une superficie totale au sol de 828 m², comme figurant au plan ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

